

Annexe n° 3

**ACCUSÉ DE RÉCEPTION ET COMMENTAIRES SUR L'ÉTUDE DE DANGERS
RELATIVE AU BÂTIMENT DE STOCKAGE I4,
DU DIRECTEUR DE LA DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE
ET DE LA RECHERCHE MIDI-PYRÉNÉES, EN DATE DU 29 OCTOBRE 1990**

-199-

03/12/01 16:29 Pg: 31

COPIE



Ministère de l'Industrie et de l'Aménagement du Territoire

Recu le 31 OCT 1990

Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche

Midi-Pyrénées

TOULOUSE, le 29 OCT. 1990

Monsieur le Directeur de la
SOCIETE CHIMIQUE DE LA GRANDE PAROISSE
143, route d'Espagne - B.P. 1189
31037 TOULOUSE CEDEX

O B J E T : Etude de danger du stockage d'ammonitrates

Monsieur le Directeur,

Par lettre du 16 juillet 1990, vous m'avez fait parvenir l'étude de danger relative au stockage d'ammonitrates 33,5 % de capacité 15 000 tonnes présent dans votre établissement.

Cette étude analyse dans le détail les situations anormales qui peuvent être à l'origine d'un accident :

- risque de confinement
- risque d'apparition de points chauds à l'intérieur du bâtiment, ou en provenance des installations voisines,
- risque de pollution du nitrate notamment par des matières organiques.

Compte tenu des conditions actuelles de fabrication et de stockage du nitrate sur le site (produit aux normes CEE, entreposé en local non confiné), l'étude conclut à l'impossibilité absolue, à moins d'amorçage par détonations, qu'un accident puisse conduire à l'explosion d'un tas de nitrate. Le scénario maximal retenu est alors celui d'une décomposition du nitrate à température élevée (supérieure à 300°C) présentant les inconvénients d'être exothermique et auto-entretenu et provoquant un dégagement important de vapeurs nitreuses (NO et NO₂) dangereuses pour l'environnement. Ce scénario entraînerait en outre certainement, suite à l'intervention des pompiers, une pollution des eaux.

C'est donc logiquement que l'étude prévoit un certain nombre d'améliorations de l'installation que l'on peut ainsi résumer :

- mesures préventives :

. suppression de la galerie souterraine susceptible de provoquer un confinement, et par suite, remplacement du grateur électrique par un chargeur à godet à moteur diesel ;

. amélioration des installations électriques : boîtes de déviation à sécurité augmentée, moteurs des bandes transporteuses équipés de thermistances ;

. démontage d'une tuyauterie de gaz naturel désaffectée côté sud du bâtiment ;

. mise en place de contrôleurs de rotation sur les bandes transporteuses afin d'éviter tout échauffement d'origine mécanique, et mise en place de cuvettes de récupération de fuites d'huiles sous les moto-réducteurs -

- mesures destinées à éviter l'extension d'un début de décomposition et à en limiter les conséquences :

. mise en place, en complément des 8 sondes thermométriques immergées dans le nitrate, de 3 analyseurs continus de NO₂ dans l'air du bâtiment associés à une alarme dans les 2 salles de contrôle du secteur nitrate ;

. addition, dans le bâtiment de stockage, de ventelles d'aération (46 m²) à ouverture commandable à distance, afin d'empêcher un début de décomposition de s'auto-entretenir ; création de portes supplémentaires (16 m²) pour assurer le tirage ;

. mise en place de 5 lances MONITOR en hauteur et à l'extérieur du bâtiment, en vue de permettre l'arrosage de tout le volume du bâtiment ; ces lances seront alimentées par un groupe de pompage de 250 m³/h à moteur électrique branché sur courant de secours ;

. réaménagement de la galerie souterraine en cuvette de rétention des eaux d'extinction d'incendie.

Le choix de ces différentes mesures paraît pertinent. Je souhaiterais cependant disposer d'éléments plus précis me permettant de vérifier que ces mesures renforceront en toutes circonstances le niveau de sécurité de l'installation :

- chargeur diesel : Est-il possible d'obtenir un plan de ce matériel mettant en évidence les protections contre les points chauds et le dispositif de rétention adopté pour collecter les fuites éventuelles d'huiles ou de gas oil ?

- 201 +

- galerie souterraine : cette galerie sera à l'avenir fermée sur le dessus. Elle pourra cependant recevoir par ses extrémités des eaux de surface en cas d'incendie. N'est-il pas à craindre que du nitrate s'introduise, en situation normale ou lors d'un accident, dans cette galerie et soit alors à l'origine d'explosions en raison du confinement ?

[

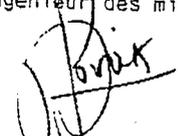
Par ailleurs, l'un des arguments principaux de la sécurité du stockage réside dans la qualité du produit en terme de pureté, de dureté, de porosité et de granulométrie. L'étude n'indique pas la fréquence de contrôle de ces paramètres, ni les déviations maximales des paramètres qui sont rencontrées lors des analyses. Cette information doit être apportée.

En cas d'accident majeur, les conséquences éventuelles sur l'environnement, en terme de toxicité, par le dégagement important de vapeurs nitreuses ne sont pas indiquées. Il y aurait lieu d'en faire l'évaluation.

Sous ces réserves, l'étude me paraît convenable et je vous invite à m'indiquer dès que possible le programme que vous avez retenu pour mettre en place toutes les améliorations envisagées. Dans tous les cas, l'ensemble des travaux devra à mon avis être terminé dans le délai maximal de 2 ans.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

P/le directeur régional
et par délégation
l'ingénieur des mines


D. FOIROUX